



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

LES PRODUCTEURS DE MAIS du Sud-Ouest de la France, s'organisent, en vue de constituer une Confédération générale des producteurs de maïs. Ce groupement, en collaboration avec la Confédération des planteurs de pommes de terre, pourrait avoir une action très efficace pour la défense de nos producteurs.

OFFICE DU TOURISME : On a posé officiellement à Paris, 101, avenue des Champs-Élysées, la première pierre de la « Maison de France » qui abritera l'Office National du Tourisme, ainsi que les Offices des Compagnies de chemins de fer, de navigation maritime et aérienne.

LA FORTUNE IMMOBILIÈRE de la France atteignait, fin décembre 1929, la valeur vénale de 560 milliards, dont 254 pour les propriétés bâties et 306 milliards pour les propriétés rurales, bâtiments d'exploitations compris. La valeur de l'hectare de terre est passée en moyenne de 969 francs en 1912 à 4.000 francs en 1929.

REBOISONS ! Au dernier Congrès forestier de Bordeaux, les congressistes ont émis le vœu que le gouvernement ne se désintéresse pas de l'importante question forestière.

CHEVAUX BELGES : Rien que dans le mois de février 1930, la France a acheté en Belgique : 489 poulains, 335 juments, 481 hongres et 70 chevaux entiers, pour la bagatelle de plus de 8 millions de francs ! N'avons nous pas d'assez bons chevaux chez nous ; pourquoi toujours acheter à l'étranger ?

CULTURE DU LIN : La Chambre de Commerce de Roubaix a émis une série de vœux en vue de propager et d'encourager la culture de Lin en France et pour que le développement du tissage, teillage français soit favorisé.

AUX ETATS-UNIS, les coopératives de fermiers, pour la vente du bétail vivant, sont très répandues. En 1929, 4.500 coopératives groupant 600.000 éleveurs ont vendu 6.776.000 animaux pour 161 millions de dollars, soit 4 milliards de francs. Cela représente 15 % du total des animaux vendus et cette proportion s'accroît sans cesse, grâce aux encouragements du « Farm Board » par l'Etat.

ASSURANCES SOCIALES

Nous lisons dans le Bulletin du Comité de Vertou sous la signature de notre président :

La loi est en vigueur depuis le 1^{er} juillet. Administrations officielles, syndicats et mutualités y travaillent dans la plus grande confusion.

Le monde agricole fait preuve d'indifférence, quand ce n'est pas d'hostilité.

Il aurait fallu que l'enrôlement fut facultatif, s'y serait mis qui aurait voulu. C'est ce que préconisaient les Chambres d'Agriculture.

Pour le moment, les uns s'y inscrivent, les autres pas. Le Syndicat central des Agriculteurs de Loire-Inférieure, 2, rue Scribe, afin de maintenir les Agriculteurs entre eux a fondé un secours mutuel agricole. La présidence en a été acceptée par M. de la Brosse, colonel en retraite, et président de l'important secours mutuel d'Orvault. Le Comité est représenté au Conseil provisoire, par M. François Le Cour, par votre Président et par trois cultivateurs du Pays nantais.

Afin de ne pas faire de poussière de Société, le secours mutuel agricole du Syndicat Central s'est mis d'accord avec l'U.N.C. et avec la Caisse Régionale des Institutions Familiales Ouvrières. Cette puissante organisation, créée par les membres de la Chambre de Commerce de Nantes, est dirigée avec une rare distinction par MM. Abel Durand, L. Bertin et Delafoy. Ce dernier, président de la Chambre de Commerce de Nantes. Ce sera dans leurs bureaux, 1 bis, rue Arsène-Leloup, que siègera l'administration de notre Société. Elle sera gérée par le Directeur et les employés de la Caisse familiale, tout en ayant des finances complètement séparées.

La loi nous obligeait, d'autre part, à nous réassurer à une Union de Secours Mutuels. Nous l'avons fait en choisissant un organisme absolument professionnel et agricole. L'Union Nationale Mutuelle Agricole, boulevard Saint-Germain, 129, à Paris, ayant à la fois une Union de Secours Mutuels pour la réassurance des risques maladies, invalidité, etc., etc... et une Caisse de Capitalisation pour la retraite vieillesse, c'est à cette solide et déjà vieille organisation que nous nous sommes affiliés.

Nous avons fait tout cela sérieusement, mais sans enthousiasme. La loi telle qu'elle est, n'a pas notre approbation.

Quelles seront ses répercussions sur la situation économique et sociale de la France ? Ne sera-t-on pas débordés par la fraude ? Qui paiera en dernier ressort cette gabegie ? Faudra-t-il que les pièces de cent sous, jetées à tous les coins, sortent directement ou indirectement encore de la pauvre terre ? Elle en a assez sur le dos.

Assurances Accident du Travail

Chacun sait que notre contrat d'Assurances accident avec l'Union de la Seine est collectif. Les mêmes conditions sont appliquées à tous les adhérents du Comité et à ceux du Syndicat central. Elles se discutent en bloc.

Notre convention est à sa deuxième période. La Compagnie a fait entendre des plaintes très vives. Nous cotisons cher et le montant des primes versées n'arrive pas à couvrir celui des paiements à effectuer aux blessés. Comme il était à prévoir, les petits accidents se multiplient, la durée d'invalidité est exagérément prolongée, les visites médicales sont multipliées outre mesure. On ne se gêne pas pour faire venir le médecin 4 ou 5 fois pour un panaris. Une petite contusion coûte 3 ou 400 francs. Qui a tort ? La Compagnie traite avec nous à livres ouverts. Nous avons en moyenne 800 sinistrés par an, nécessitant chacun au moins 5 visites médicales.

Après de nombreux marchandages, M. Lefevre, en notre nom, a été obligé d'accepter une augmentation du tarif de prime, 4 fr. 80 à l'hectare au lieu de 4 fr. 60 à l'hectare, et 1 fr. 40 au lieu de 1 fr. 33 % au salaire.

Souvenons-nous bien que notre Groupe est mutualiste et que nous avons intérêt à ne pas laisser se multiplier les carottiers. C'est tout pour un.

POUR SORTIR DE CETTE CRISE, TOUJOURS PLUS MENAÇANTE, UNISSONS-NOUS ; DECIDEZ LES HESITANTS A NOUS SUIVRE,

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

La Chambre d'Agriculture, en raison des conditions économiques actuelles du marché des blés dont les prix ont monté de plus de 40 francs depuis un mois, invite les agriculteurs à alimenter régulièrement les marchés par la vente des réserves de la récolte de 1929 qu'ils pourraient encore détenir, et par des apports fractionnés de la récolte 1930 dès qu'elle sera battue.

Ce conseil est donné aux agriculteurs dans leur propre intérêt, pour éviter que, sous l'influence des prix croissants du pain, une réduction des droits de douane ne vienne favoriser une importation excessive des blés américains qui pourraient peser rapidement sur les cours des blés nouveaux.

Fermeture des Bureaux

Nous rappelons que du 1^{er} Mai au 1^{er} Octobre, les Bureaux du Syndicat, à Nantes, sont fermés le
LUNDI MATIN

La Gadoue consommée

On connaît les qualités de la gadoue de ville ; elles sont analogues à celles du fumier de ferme. L'un ou l'autre sont indispensables de temps en temps pour renouveler la provision d'humus des terres épuisées. Les éléments chimiques apportés sont aussi fort appréciables.

Nous venons de faire une entente avec la Maison Grandjouan. Celle-ci vient de se munir de tracteurs automobiles, elle va pouvoir transporter plus loin et meilleur marché les fumiers de la ville de Nantes. Aux prix consentis notablement inférieurs à ceux qu'elle pratiquait avec des tombereaux à chevaux, l'utilisation de la gadoue est recommandable aux vignerons et aux cultivateurs habitant à moins de 30 kilomètres de Nantes.

Voici nos conditions :

Par tracteur de 9 mètres cube minimum, de 16 à 20 kilomètres, 230 francs, le tracteur rendu.

Par tracteur de 9 mètres cube minimum de 20 à 25 kilomètres, 250 francs, le tracteur rendu.

Remise intéressante à nos adhérents, nous consulter.

LA FIÈVRE APHTEUSE

Voici l'intéressante conférence faite par M. le professeur Vallée, à l'Assemblée générale de l'A. G. P. V., le 20 Mars dernier.

Malgré sa longueur, nous leçons à reproduire en entier, mais en plusieurs fois, ce texte qui résume admirablement la situation actuelle de la lutte contre la fièvre aphteuse, et nous exprimons toute notre reconnaissance à M. le Professeur Vallée qui a pris la peine, au milieu de tant d'occupations, de rédiger cet exposé que nos adhérents liront avec le plus grand intérêt. — Qu'ils veuillent bien conserver cette documentation.

Que l'Association des Producteurs de viande me permette, tout d'abord, de la féliciter du souci qui l'anime et de la remercier de prêter son précieux appui aux chercheurs qui assument la lourde mission de conduire vers des fins meilleures la lutte contre la fièvre aphteuse.

Il est grand temps de mesurer le prix des épizooties aphteuses et de ne rien négliger pour y porter remède.

Laissez-moi donc chiffrer rapidement ce que peut coûter à l'Europe une épizootie de cet ordre.

En 1920, épizootie de sévérité moyenne. L'Allemagne compte sur son territoire 74.600 fermes infectées. En France, durant la seule année 1920, 1.437.000 bovidés furent atteints. Au Danemark, en 1921, 62.000 fermes sont infectées. Dans ces 62.000 fermes, la moitié de la population bovine s'est trouvée atteinte. Dès l'année suivante, on note au Danemark une récurrence sévère de l'épizootie, puisqu'en cette seconde phase 45.000 fermes se montraient de nouveau intéressées tout aussi gravement que l'année précédente.

Des estimations très modestes permettent de chiffrer à 300 francs la dépréciation que subit, du fait de l'évolution de la fièvre aphteuse, un animal de l'espèce bovine et le manque à gagner qu'elle représente.

A ne considérer que ce chiffre, l'on arrive à noter qu'une épizootie française, dont les méfaits ne seraient estimés que sur les seuls bovidés atteints, grèverait de 2 milliards de francs notre élevage national. Je ne compte ici ni la perte subie par les moutons, les porcs et les chèvres, ni la dépréciation que causent de nombreux avortements, ni la perte en lait, ni celle en mannes si redoutable aussi.

Une telle situation a provoqué, de la part de tous les pays, des précautions sanitaires et aussi des efforts scientifiques partiellement productifs. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la France, d'autres encore, ont consacré des sommes énormes à l'étude approfondie de l'infection aphteuse, dans le but d'en obtenir enfin un moyen de lutte efficace.

Un tel résultat n'est point encore acquis. Tout au moins des voies précises ont-elles été ouvertes au chercheur et il apparaît que les précisions scientifiques apportées en ces dernières années dans l'histoire de la maladie permettent d'entrevoir des solutions nouvelles.

Une organisation scientifique et pratique satisfaisante permettrait, je crois, d'exploiter ces notions et de les mettre définitivement au point. Les chercheurs ne sont pas à bout de souffle et leur foi dans la science demeure entière, comme leur croyance dans un succès définitif. Mais trop de moyens nous manquent actuellement pour pousser à leur terme des recherches, capitales cependant, sur certaines méthodes qui peuvent conduire au but si longtemps cherché.

Si la solution tant attendue n'est encore point obtenue, tout au moins avons-nous tous acquis, au cours de nos études, une série de solides précisions scientifiques qui nous permet de bien connaître aujourd'hui le virus de la fièvre aphteuse, d'en saisir les diverses qualités, de prévoir toutes les modalités de la contagion et d'étudier enfin les moyens de la mieux combattre.

L'espoir ne nous est pas donné de pouvoir jamais opposer à la fièvre aphteuse un moyen aussi simple que celui de la vaccination pasteurienne contre le charbon. Nous avons cette assurance, toutefois, que si l'éleveur possédait bien toutes les notions scientifiques acquises sur la contagion aphteuse, que s'il consentait, que s'il pouvait aussi mettre à profit toutes ces notions pour une lutte bien organisée contre l'infection aphteuse, c'en serait fait du plus gros du péril. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'à la faveur de la mise en œuvre d'une série de mesures sanitaires, de précautions particulières, scientifiques prises, on arrive à limiter, dans une énorme mesure, les invasions aphteuses.

(Lire la suite en 2^e page)

Un Brin de Causette...



« Il faut que les piétons et les chauffeurs cessent d'être des frères ennemis. » Ca n'est point une phrase de l'Evangile : c'est M. Jean Chiappe, préfet de police de Paris, qui devant la fréquence des accidents d'automobiles, veut rapprocher les piétons avec les automobilistes. Bon sûr il n'arrivera pas à rapprocher ceusses qui sont en p'tits morceaux... mais enfin ce cher Préfet s'inspire des paroles de notre Seigneur : « Aime ton prochain comme toi-même » et surtout : « Ne fais pas à autrui... »

Ca n'empêche que toutes ces belles idées... ne sont que des idées, des bons principes en théorie, des ordonnances de préfets de police : reste à les appliquer dans la pratique ; je ne voyons point la chose bien facile, avec les quantités d'autos qui circulent d'un bout sur les routes et de par nos rues. Et quelque ça deviendra dans dix ans, si on juge la cadence des nouvelles voitures neuves qui sortent chaque jour des usines ?

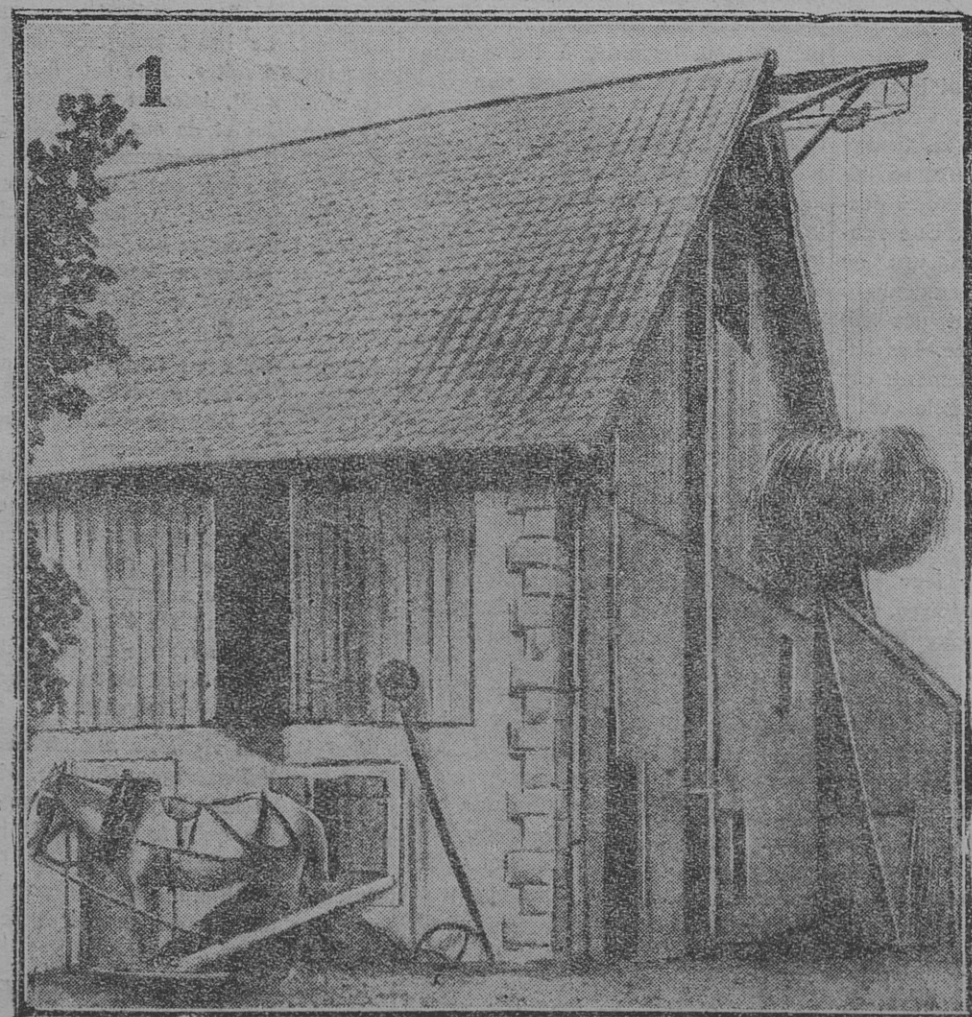
M. Chiappe songe à éduquer les piétons, qui sont des anarchistes, des sortes d'animaux en liberté, sachant même point prendre leur droite ni circuler convenablement ! Si ça continue il leur fera passer un permis de circulation, comme on passe son brevet de chauffeur et dame y en aura pas mal de recalcés. Le soir, pour s'promener, ou revenir de son travail, chaque piéton devra avoir sa p'tite lanterne par devant et son feu rouge au derrière...

Ne croyez point que ce soient de mes inventions, mais je pense qu'il serait préférable d'interdire les excès de vitesse dans les virages, les en-droits fréquentés, les traversées des villes et villages, car la liste des zig-zagouilles prend vraiment des proportions inquiétantes. Y a aussi une bande de fous, de demi-toqués qui roulent sur nos routes, à qui on devrait bien ôter le permis de conduite, car c'est plutôt pour eux un permis d'écraser ! Après tout, un piéton de plus ou de moins, ça ne se voye même pas et c'est l'Assurance sociale, ou pas sociale, qui paiera ! — Vlà le danger : l'automobiliste se dégonflera toujours !

Tous les jours des rencontres terribles se produisent sur nos routes, dans nos campagnes. Je ne parle point des chiens, des oies, ni des poulets, qui se font aplatis, mais des pauvres bonhommes qui vont tranquillement à leur travail dans les champs. Vous avez lu l'accident arrivé dernièrement au village de Belle-Vue en Saint-Géréon, où ce pauvre M. Gérard, cultivateur de 32 ans (père de trois jeunes enfants) qui causait près de chez lui, à l'arrière du tombereau de M. Corabœuf, a été tué par un automobiliste. L'auteur de l'accident — à qui on avait retiré le permis de conduire — n'a rien eu du tout ! C'est souvent ça : ces espèces de fous zigouillent des piétons et s'en tirent avec des p'tites égratignures de rien.

Et les cyclistes ! les autos les froient, les rasent de près : toutes les semaines ces pauvres malheureux bicyclistes payent leur tribut aux quatre, six ou douze cylindres qui volent sur les routes !

A qui sont donc les routes ? Je ne parle point seulement des routes nationales, ou de grandes communications, mais surtout de nos p'tites routes, nos « demi-voies » qui nous desservent ? Y me semble qu'on paye assez d'impôts, de centimes additionnels, pour avoir le droit de circuler un peu tranquillement, de manœuvrer les attelages pour les travaux de nos cultures ! Et les animaux, à tout bout de champ ces pauvres bêtes sont menacées d'être réduites à leur plus simple expression ; elles peuvent pu aller boire de l'autre côté



L'ORGANISATION d'une FERME MODERNE

Les Déchargeurs
automatiques

1. - Un déchargeur de foin actionné par un manège à cheval.
2. - Une charrette de foin déchargée automatiquement sous un auvent protecteur.



de la route, sans être froissés par des
boudes, qui rouspètent après les va-
ches, après la personne qui les con-
duit, après tout ce qu'il le malheur
de se trouver sur leur chemin. C'est
eux qui font des trous avec leur vi-
tesse et c'est nous qui les bouchons
avec nos cailloux !

Je pense à l'histoire arrivée l'an-
tre jour à un boucher, dans la région
de Cholet. Voyant des vaches sur la
route, qui lui laissaient point assez
vite le passage, il engagea son auto
brusquement sur l'accotement gauche
et cassa son pont-arrière. Vouant
rendre le propriétaire des vaches
responsable, il alla se plaindre aux
gendarmes qui lui dressèrent un p'tit
procès-verbal pour avoir contrevenu
aux règlements.

Pour une fois les gendarmes ont
bien fait les choses. Ces égarés-là
ont besoin de bonnes leçons. Sur le
plancher des vaches, qu'on nous lais-
se sortir en paix !

MAITRE JEANNOT.

Faisons revivre nos Moulins de Village

N'avons-nous pas eu tort de lais-
ser tomber nos moulins de village ?
Je les revois encore avec leurs gran-
des ailes tournant joyeusement au
moindre souffle du vent ; je revois
aussi les vieux moulins campés le
long d'un clair ruisseau et dont la
roue suivait en grinçant le mouve-
ment de l'eau. On les a abandonnés
parce qu'ils semblaient peu modernes
et qu'est venu le règne de la vapeur
qui a concentré la minoterie dans des
véritables usines. Mais ainsi que l'ar-
tisanat rural a tout à gagner du
développement dans nos campagnes
de l'électricité qui peut ranimer les
petits ateliers, cette même évolution
doit permettre de songer à faire re-
vivre nos moulins de village.

Il y a à cela une raison majeure.
L'allure du marché du blé est actuel-
lement catastrophique. Où s'en trou-
ve la cause ? Tout simplement en ce
que ce marché est à présent en un
trop petit nombre de mains et se
trouve réparti entre de gros aché-
teurs qui font la loi. Trop de ven-
deurs, pas assez d'acheteurs, tel est
le régime actuel du blé. Et ces gros
acheteurs ont la toute puissance. Ils
peuvent faire avant la récolte des
importations massives qui pèsent en-
suite sur les cours du blé et l'avilis-
sent à un tel point que le décourage-
ment s'empare des cultivateurs, abais-
se leur capacité d'achat et dimi-
nue la prospérité économique gé-
nérale du pays.

Or, que se passait-il dans le temps ?
Les cultivateurs portaient leur blé au
moulin local afin d'en avoir la farine
pour leur propre consommation et
d'en vendre une partie aux boulan-
gers de la région. Seul le reste était
présenté sur le marché, ce qui don-
nait lieu à des offres beaucoup moins
abondantes. On peut même les esti-
mer à moins de la moitié des offres
actuelles puisque la population ruri-
cale était servie et aussi une partie
des petites villes. Aussi le blé gar-
dait-il des cours fermes et tout le
monde était content. On avait égale-
ment le son qui ne coûtait pour ainsi
dire rien. Il y avait en outre encore
un gain important à cette manière
de faire. C'est qu'une grande partie
du blé étant traitée sur place, n'avait
pas à subir de longs transports vers
les grands centres pour en revenir
avec de nouveaux frais de chemin de
fer sous forme de farine. On conçoit
que tout cela s'ajoute pour grever
lourdement les cours du blé.

La diffusion de la force motrice
électrique doit nous permettre de re-
médier à cet état de choses. Ayons
nous-mêmes nos moulins dans cha-
que ferme puisqu'il existe maintenant
des appareils avec bluterie très bien
établis à cet égard et affranchissons-
nous.

A. GRAU,

Président du Comité National
de la Modernisation des Campagnes.
(Tous droits réservés.)

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure
assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, ail-
lets enivre tous les mètres, 1^{er}50 de
cordon à chaque coin, ou cordes à cou-
lisse sur les largeurs, au choix du pre-
neur. Marques comprises, marchandise
départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit	12 80
Lin et Jute : vert gras.....	14 50
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou.....	17 25
— N° 2 vert gras.....	18 50
— N° 3 gras, cachou ou enduit.....	19 90
— N° 4 vert gras.....	21 35
Coton : N° 1 vert enduit.....	17 80
— N° 2 gras, enduit ou cachou.....	19 90
— N° 3 vert gras.....	21 70
— N° 4 vert gras ou cachou.....	22 »

Passer les commandes au Syndicat.

LA FIÈVRE APHTEUSE

(Suite de notre 1^{re} page)

On sait, depuis bien longtemps,
que le virus de la maladie, que
l'agent de sa transmission, est pré-
sent en une abondance extrême dans
ce liquide clair qui remplit les vé-
sicules que présente, au début de la
maladie, la bouche des malades. Le
microbe spécifique s'y trouve en une
telle abondance qu'il est possible de
le diluer, dans de l'eau stérilisée,
jusqu'à 10 millions de fois, sans lui
faire perdre ses propriétés nocives.

Une notion d'une importance con-
sidérable a été acquise en ces der-
nières années, grâce aux travaux des
laboratoires français. L'animal cesse
très rapidement d'être dangereux,
alors que ses lésions éruptives se
sont constituées. L'on considérait
autrefois que tant qu'un animal at-
teint de la fièvre aphteuse bave, il
demeure contagieux et redoutable.
C'est inexact. Très vite, au contrai-
re, après que sont apparues les lé-
sions de la bouche, une éruption, une
purification spontanée de cel-
les-ci survient, qui fait de l'animal
si injustement redouté un sujet in-
capable de répandre la contagion.

On sait que dans certains cas
l'éruption du malade est déjà com-
plète 48 heures seulement après
l'apparition des vésicules. D'une ma-
nière générale, c'est dès le 4^e jour
de l'évolution de la maladie que l'as-
sainissement est survenu. On peut
considérer que lorsqu'arrive le 12^e
jour après l'apparition des lésions
aphteuses, c'en est fait du pouvoir
contagieux du malade.

Il n'est donc pas indiqué de main-
tenir en observation sanitaire, de
maintenir sous séquestre des ani-
maux au-delà du 15^e jour qui suit
l'apparition des lésions essentielles
de la maladie. Passé ce délai, un
bain antiseptique, une bonne pulvé-
rization tout au moins, libéreront la
surface du corps des malades de ses
reliques suspects de virulence.

Mais, par opposition, tandis que
l'on constatait que l'animal cesse
rapidement d'être dangereux après
l'apparition de l'infection, nous
montrions que c'est avant que de pa-
raître le malade qu'il se révèle le plus
redoutable. Avant même que le su-
jet présente trace d'une lésion quel-
conque, avant même que la fièvre,
qui précède toujours chez lui l'ap-
parition des premières manifesta-
tions éruptives de l'infection, soit
intervenue, il est déjà contagieux ;
rien ne permet de le soupçonner ;
son état de santé apparent est com-
plet ; rien ne révèle le péril. L'ani-
mal, cependant, déverse à flots, au-
tour de lui, la contagion aphteuse.

Voilà la raison essentielle du ca-
ractère réputé mystérieux de la con-
tagion aphteuse. L'on a cru, jus-
qu'ici, cette contagion inéluctable,
qu'elle s'exerce sous les formes les
plus diverses et dans les conditions

les plus étranges. Cette notion est
inexacte. Si l'on a pu croire au mys-
tère de la contagion aphteuse, c'est
qu'on ignorait tout des conditions
de celle-ci. L'on faisait du malade
un sujet dangereux à l'heure où il
cessait de l'être et l'on considérait
comme sans péril un animal en plei-
ne évolution infectieuse, alors qu'au-
cune précaution n'était prise contre
lui.

Une autre particularité, aussi, doit
retenir l'attention. On jugeait, tout
récemment encore, que la fragilité
du virus aphteux est entière aux di-
verses causes de destruction et l'on
estimait que quelques heures après
sa sortie de l'organisme malade, ce
virus avait perdu toute activité, se
montrant incapable de reproduire
l'infection.

Or, le virus aphteux, bien loin
d'être fragile, résiste à merveille à
toute une série de causes de des-
truction. C'est ainsi que nous avons
pu démontrer, en 1921, que le li-
quide issu des vésicules, desséché
sur une surface solide quelconque,
sur du verre ou du métal par exem-
ple, conserve son activité virulente
pendant un délai qui va jusqu'à 105
jours.

Nos expériences ont été reprises
par divers savants qui s'intéressent
aux études sur la fièvre aphteuse.
La Commission Royale anglaise, les
chercheurs allemands, se sont par-
ticulièrement attachés à la connais-
sance des conditions de conserva-
tion du virus aphteux dans la na-
ture.

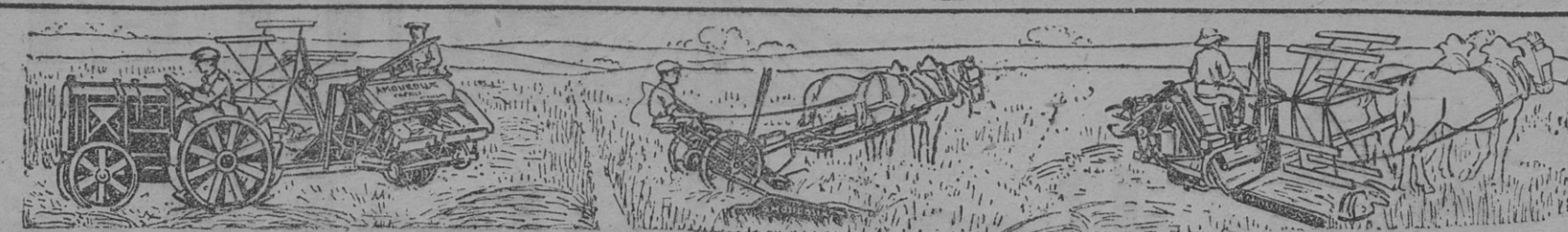
Voici, rapidement indiquées, leurs
constatations :
Le virus aphteux résiste à la des-
siccation dans des conditions par-
faites, pendant deux ans, alors que
cette dessiccation se fait à l'abri de
la lumière et dans les conditions
d'expériences du laboratoire. Alors
même que la dessiccation est obte-
nue dans les conditions banales
qu'on rencontre dans la nature, c'est
durant cinq mois entiers que le vi-
rus survit encore.

Quand on le dessèche sur de la
laine, le virus aphteux résiste pen-
dant 14 jours ; desséché sur le poil
des bovins, il survit pendant 4 se-
maines ; sur le foin, le virus reste
actif durant 8 à 15 semaines. Dans
le son, la survie atteint de 8 à 20
semaines ; dans la farine, 2 à 7 se-
maines. Le beurre salé, lui-même,
qui ne paraît cependant pas favo-
rable, parce que salé, à la conserva-
tion du virus aphteux, assure
celle-ci pendant 2 semaines. On est
allé jusqu'à constater que dans les
saumures de la charcuterie, la con-
servation peut parfois atteindre jus-
qu'à 3 mois.

Voilà ce qu'il faut penser de la
fragilité du virus aphteux !

Fin de la 1^{re} partie.

Machines Agricoles



Moulins

Pour mouture et con-
cassage. Montés sur
roulements à billes.
Actionnés à bras, peu-
vent produire 50 à 70
litres de mouture à
l'heure. Le carter se
démonte instantané-
ment pour le nettoyage
et la visite des meu-
les. Un écrou permet
de régler la finesse de
la mouture. Avec meu-
les de 172 m/m et volant pour marche
à bras :

Prix départ : 375 fr. Remise aux
adhérents.

Autres modèles de moulins et con-
casseurs pour marche au moteur, sur
demande.

GROS MODELES, pour marche au
moteur. Meules horizontales en agglomé-
ré spécial, pour toutes céréales.

Débit 50 à 70 kg à l'heure 750 fr.
— 100 à 125 — 1.325 fr.
— 125 à 150 — 1.620 fr.
— 150 à 200 — 1.980 fr.
— 200 à 250 — 2.600 fr.

Remise à nos adhérents.

Appareils combinés : APLATIS-
SEURS-MOULINS.

Aplatissement 200 à 300 kgr... 1.550 fr.
— 350 à 400 — 1.800 fr.
— 450 à 600 — 2.000 fr.

Ces appareils comprennent deux
instruments en un seul et servent
indifféremment à l'aplatissage, ou à
la mouture.

Pour Aplatisseurs seuls, ou Concas-
seurs, nous consulter.

MOULINS « CONCASS ». Traite-
ment progressif des grains concassés
et broyés en un seul passage. Peut
remplacer un concasseur, un broyeur
et un aplatisseur.

Pour marche au moteur, force
2 CV. 1/2 : 1.780 fr.

Départ. Remise à nos adhérents.

Abreuvoirs

Tous modèles. — Nous consulter.

Trieurs à Grains

Nous conseillons à nos sections et
à nos adhérents l'emploi de trieurs
à grains, indispensables pour prépa-
rer et obtenir de belles semences. Les
semences triées augmentent d'un
tiers le rendement des récoltes. Voi-
ci les principaux types que nous pou-
vons livrer, de fabrication irrépro-
chable :

I. POUR SYNDICATS, GROUPEMENTS OU GROSSES EXPLOITATIONS

Tambours alvéolés coniques, à
double effet, en deux parties. Se font
à un seul diviseur (pour semence de
blé) 6 résultats ; ou à deux diviseurs
(pour toutes céréales) 8 résultats.

Rendement hectare	1 Diviseur	2 Diviseurs
3 à 4 Hl.....	2.020 fr.	2.175 fr.
5 Hl.....	2.245 »	2.400 »
6 Hl.....	2.470 »	2.625 »

Réduction de 50 francs pour ces
trieurs en une seule partie.

II. TRIEURS D'IMPORTANCE MOYENNE

Tambours alvéolés cylindriques,
sans reprise, en deux parties. Se font
à un et deux diviseurs, comme ci-
dessus :

Rendement hectare	1 Diviseur	2 Diviseurs
3 Hl. 1/2.....	1.700 fr.	1.850 fr.
4 Hl.....	2.100 »	2.250 »
6 à 7 Hl.....	3.400 »	3.600 »

III. TRIEURS POUR PETITE CULTURE

Tambours alvéolés cylindriques,
sans reprise, en une seule partie :

Rendement hectare	1 Diviseur	2 Diviseurs
1 Hl. 1/2.....	1.000 fr.	1.150 fr.
2 Hl.....	1.300 »	1.450 »
3 Hl.....	1.550 »	1.700 »
4 à 4 1/2 Hl.....	1.900 »	2.150 »

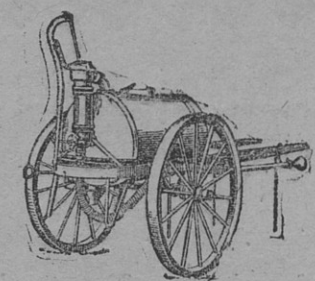
Tous autres modèles et catalogues
sur demande. Ces prix s'entendent
départ et remise à nos adhérents.

Hache-Paille

Montés avec bêche mobile. Vis
sans fin double, permettant de cou-
per à deux longueurs. Prix départ.
Grand volant 1^{er}20 155 kil. 550 fr.
Moyen — 1^{er} 125 — 450 fr.
Petit — 0^{er}85 100 — 380 fr.

Prix départ usine. — Remise à nos
adhérents.

Tonnes à Eau



ou à purin ; voie normale ; crochets
d'attelage au bout des limons. En tôle
d'acier de 3 m/m, fonds emboutis, ro-
binet droit ou coudé, au choix. Roues
fer de 1 m. 20 à double bandage.
Construction irréprochable.

N°	Contenance en litres	Pont	Galanisé
1	500	1.350 fr.	1.475 fr.
2	600	1.400 —	1.550 —
3	800	1.600 —	1.775 —
4	1.000	1.675 —	1.875 —

Remise à nos adhérents. Port rem-
boursé sur facture.

Autre modèle sur demande.

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres
à l'heure, sans clapets, corps en cui-
vre, regard pour visite instantanée.
2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50
tuyau d'aspiration avec crépine :
600 fr. en supplément. Ou pompe
« Rhône » en tôle galvanisée : 430 fr.
en supplément.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de
cinq grilles et deux cribles ; modèles
sérieux se faisant avec ferrure à
droite, ferrure à gauche, ou ferrure
d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0 ^m 65	275 fr.
12 à 16 —	0 ^m 70	300 »
20 à 25 —	0 ^m 82	345 »
25 à 30 —	0 ^m 86	370 »
30 à 35 —	0 ^m 90	395 »
35 à 40 —	1 ^m	425 »
40 à 45 —	1 ^m 10	450 »

Ces prix s'entendent franco toutes
gares.

Remise à nos Adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur
demande.

Batteuses

En travers, à double nettoyage :
32 C. — Débit 40/60 h..... 8.000 fr.
30 B. — Débit 50/70 h..... 8.500 »
30 A. — Débit 60/90 h..... 9.900 »
32 A. — Débit 80/120 h..... 12.600 »
Gd Travail, déb. 120/150 h. 18.000 »

En bout, à double nettoyage :
47 A. — Débit 40/50 h..... 5.750 fr.
48 A. bis. — Débit 60/80 h. 8.900 »
49 A. bis. — Déb. 70/100 h. 10.100 »
90 N. — Débit 90/120 h..... 16.000 »
Cassan 120, déb. 150/200 h. 24.700 »

Sur tous ces types de batteuses
peuvent se monter : un engrenage,
un élévateur de paille, un expulseur
de menues pailles. Solidité, fonction-
nement garanti. Nous consulter.

BOTTEUSES : à un noueur à
droite fixe ; 3.400 fr. Sur roues :
3.900 fr.

Conditions pour nos adhérents.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles
permettant d'effectuer : à bras, rapide-
ment et sans fatigue, toutes les
opérations culturales (binages, sar-
clages, buttages, petits labours, etc.).
Instruments ayant obtenu de nom-
breuses récompenses. Indispensables
pour petite et grande culture, jardi-
niers, maraichers, pépiniéristes et vi-
gnerons.

La composition des pièces varie
suivant le genre de travaux à exé-
cuter.



PRIX DES APPAREILS COMPLETS
Pour betteraves et plantes sarclées
en grande culture..... 311 »
Pour vigneron : pépinié-
ristes..... 343 »
Pour maraichers ou amateurs 475 »
Pour grande culture marai-
chère..... 681 »

Prix départ lieu de fabrication
Nous consulter pour conditions et
autres combinaisons de ces appareils.
Modèle visible au Syndicat.

Le Vignoble Nantais pendant la Crise phylloxérique (2^e)

On ne pourrait fixer exactement la
date de la première plantation de la
vigne, dans le département de la
Loire-Inférieure. Son origine est im-
précise, et on ne peut désigner le
nom de l'homme qui fut le premier
à s'adonner à cette culture. On sem-
ble croire que le vignoble nantais
fut créé après le vignoble charentais,
car le premier cépage fut la Folle-
Blanche, qui existait déjà dans les
Charentes.

Avant la crise phylloxérique, le vi-
gnoble nantais était constitué par
deux cépages très différents. Le pre-
mier, le Roi, appelé le Muscadet, le
second, Valet du Roi, appelé Gros-
Plant. Les vieux ouvrages de viti-
culture indiquent que ces deux cépa-
ges découlent de la Folle-Blanche.
Mais si leur origine est la même, il
faut croire que dans la suite des
temps, une sélection sérieuse a été
effectuée, puisque leur seule ressem-
blance existe dans la couleur. Ils
sont blancs tous les deux. Tandis
que le Muscadet est un cépage à
feuilles larges, de production moyen-
ne, donnant un vin moelleux, dosant
de 10 à 12°, maturité Août-Septembre,
le Gros-Plant est à feuilles décou-
pées, de production assez élevée, don-
nant un vin sec, et souvent rude, ma-
turiété Octobre, et dosant en moyenne
de 6 à 8°. Entre les deux, suivant
l'expression consacrée, il y a moitié
de différence.

En ces temps là, les vignes occu-
paient des parcelles peu importan-
tes et celles d'un hectare d'un seul
tenant étaient peu nombreuses. Pos-
sédant alors une vigne était le signe
d'une bonne aisance, et seuls les pro-
priétaires fonciers pouvaient se con-
sacrer à cette culture. Cependant
quelques colons désirant récolter du
vin, mais insuffisamment riches pour
acquiescer le terrain, eurent recours à
la combinaison suivante : Ils déci-
dèrent le propriétaire à leur accorder
l'autorisation de planter, à charge de
lui fournir, comme rémunération, le

tiers ou le quart de la vendange, ce
fut le système des vignes dites à com-
plant. Les vignes à complant n'étaient
pas soumises à bail, et le terrain cédé
par le propriétaire ne pouvait être
repris par lui qu'après la disparition
de la vigne qui y était plantée. Le
terrain pouvait être vendu par le
propriétaire, mais les droits du colon
restaient entiers. Cette coutume s'éta-
blit dans de nombreuses communes.
Elle facilita l'extension du vignoble,
et permit aux colons de s'élever à
une situation meilleure. Elle n'existe
plus aujourd'hui.

La première plantation avait lieu
en planches de 2 m. de long, et sur
des lignes distantes de 1 m. 20, on
piquait les céps à 0 m. 80 d'inter-
valle. La taille s'effectuait en gobe-
lets formés par trois ou quatre cor-
nes symétriquement opposées. La
taille était courte, à deux ou trois
yeux sur un seul sarment en prolon-
gement des cornes.

Les façons culturales étaient faites
à la main. Elles consistaient, à la fin
de l'hiver, à faire des « rognes »,
c'est-à-dire à dégarnir les céps de la
terre qui les entouraient. Cette terre
était ensuite jetée dans l'interligne
des céps, formant un sillon élevé mais
court. Les herbes ainsi retirées péris-
saient. Vers le mois d'Avril, ces
sillons étaient abattus pour un nou-
veau nivellement de terrain, permet-
tant un passage facile aux vendan-
geurs éventuels.

La fumure n'était pas connue. On
prétendait même qu'elle était nuisi-
ble. Aussi le fumier était totalement
banni. On mettait à sa charge que
son emploi augmentait bien la quan-
tité du vin, mais, par contre, il di-
minuait beaucoup la qualité, ce qui
a fait dire que la vigne n'aimait pas
les engrais. On peut s'imaginer que
l'exemple fut d'autant mieux suivi.

En ce temps-là, c'était aussi l'âge
d'or. Il n'y avait ni mildiou, ni
oidium, ni black-rot, ni oïdium, et

les vigneron n'avaient nullement
besoin de « médecin » leurs vignes.
Elles poussaient suivant les condi-
tions atmosphériques, et le vigneron
d'alors n'avait comme passe temps,
après l'abattement des rognes, que
de couper ci et là quelques sarments
qui lui semblaient trop longs et trop
gourmands de nourriture.

Les vendanges avaient lieu, pour
le Muscadet, fin Août, première quin-
zaine de Septembre, et pour le Gros-
Plant, courant Octobre.

Les vendanges furent toujours
prétextes à des fêtes joyeuses. Pour les
pratiquer, un personnel nombreux
est nécessaire. Chaque propriétaire
se rendait à domicile inviter, hom-
mes, femmes, jeunes gens, jeunes fil-
les, à faire les vendanges, tel jour,
à tel endroit. Son invitation était im-
médiatement acceptée, non pas tant
pour la rémunération même, mais
parce que les vendanges, toujours
impatiemment attendues, étaient de
véritables parties de plaisir.

Le jour indiqué pour les vendan-
ges, dès l'aube, les vendangeurs ar-
rivent. Le cheval est attelé sur la
grande charrette où s'accumulent,
cuves, portoirs, baquets, sans ou-
blier le fouloir, le pilon. Avant le
signal du départ, le patron offre un
coup à boire, et en se passant de
mains en mains le petit verre tradi-
tionnel du cellier, on commence par
se mettre en joie, en adressant au
patron « à votre santé ». En maître
de céans, il avale le dernier verre,
sous prétexte de faire place au vin
nouveau qui, dans un instant, va
couler. Chacun monte dans la char-
rette et juché tant bien que mal, sur
les objets entassés, cherche une pla-
ce où il pourra mieux tenir l'équili-
bre. C'est alors l'échange de quolibets
riens, marquant la maladresse de
quelques-uns pour s'assujettir à un
endroit stable, tandis que les jeu-
nes gens jettent à l'adresse des quel-
ques jeunes filles ce sel gaulois de

bon aloi, qui n'engendre pas la mé-
lancolie. On rit à gorge déployée.
C'est la fête des vendanges.

On part. Le plus beau chanteur de
la bande entonne alors une chanson
gaie, quoique inscrite sur un rythme
mineur, et dans un unisson fait de
tonalités superposées, dans un ma-
gma musical indescriptible, les ré-
pondants s'ingénient à imiter le
chanteur. On rit, on chante, c'est la
fête des vendanges.

Ah ! la voilà la jolie vigne,
Vigne, vignons, vignons le vin,
La voilà la jolie vigne au vin,
La voilà la jolie vigne.

On arrive à la vigne. Tout le mon-
de saute de la charrette, s'empare
d'un baquet, et comme une troupe
sur le champ de manœuvre, se dé-
ploie en tirailleurs pour prendre pos-
session d'un rang de céps. Une ran-
gée occupe deux vendangeurs ou
vendangeuses, et les couteaux, au fil
fraichement affûtés, sortent des po-
ches. La besogne commence. Les ba-
quets se remplissent rapidement, car
la vendange est bonne. Elle colle
aux mains, signe d'un raisin bien
mûr, et d'un vin qui sera fort. Les
porteurs sont là, aux aguets, dans
l'attente, et dès qu'un baquet est
plein, ils le remplacent par un autre
vide, et s'en vont verser leur pré-
cieux fardeau dans les portoirs, pla-
cées de distance en distance entre les
rangées de céps. Un homme est aux
pieds de ces antres ventrues. Aussi-
tôt le baquet vidé, le pilon fouloie
sous la poussée et la confection de
cette mixture s'arrête à temps pour
que, dans la manipulation, le jus ne
se renverse pas. Par précaution on
termine de remplir la portoire avec
des grappes de raisins non écorcées.
Les portoirs pleins s'échelonnent,
des bras vigoureux les chargent sur
la charrette pour les conduire au
pressoir.

On se servait autrefois de pressoirs

à longs fûts. Ils étaient formés
par deux larges plateaux, faits de
poutres solides, reliées entre elles et
étanches, généralement de même su-
perficie et portant des bords de 25
cm. de hauteur. Ces plateaux por-
taient le nom de « Maies ». Elles
étaient accolées l'une à l'autre sur
des plants différents.

La maie inférieure était destinée à
recevoir le dépotage des portoirs. Le
moût coulait par une « Anche » dans
une cuve placée en contre-bas. Le
raisin subissait ensuite

MARCHES DE LA VILLETTE

Du lundi 28 Juillet 1930

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.580	2.460	12 40	10 80	9 20	13 10	7 26	5 94	4 60	8 42
Vaches.....	1.291	1.401	12 10	10 70	9 10	13 30	7 26	5 88	4 50	8 54
Taureaux.....	326	311	10 50	9 70	9 30	11 10	6 30	5 33	4 65	6 88
Veaux.....	2.012	1.930	14 90	13 30	12 30	16 10	8 94	7 57	6 19	9 92
Moutons.....	10.565	10.120	14 40	14 30	12 20	20 90	9 70	6 67	5 34	10 45
Porcs.....	2.654	2.651	11 86	10 10	7 86	12 14	8 30	7 10	5 60	8 50

Du Jeudi 31 Juillet 1930

Bœufs.....	858	950	12 40	11 10	9 50	13 40	7 44	6 11	4 75	8 32
Vaches.....	479	470	12 40	11 10	9 30	13 60	7 44	6 05	4 65	8 62
Taureaux.....	200	195	10 80	10 10	9 60	11 40	6 43	5 50	4 80	7 08
Veaux.....	1.767	1.700	14 90	13 30	11 30	16 10	8 94	7 57	6 19	9 92
Moutons.....	5.047	5.000	14 40	14 30	12 20	20 70	9 70	6 67	5 34	10 45
Porcs.....	2.457	2.457	11 86	10 10	7 86	12 24	8 30	7 10	5 50	8 50

LE POIDS DES VEAUX A LA NAISSANCE

Que l'éleveur ait en vue le choix des veaux pour la reproduction ou pour la boucherie, dans les deux cas, il a intérêt à se rendre compte du poids des sujets à la naissance et de leur croissance pendant le premier mois, l'objectif étant de réserver les meilleurs sujets comme devant être les plus avantageux.

La précocité est une des qualités à rechercher.

M. Paul Machurat a recueilli à l'Ecole d'Agriculture de Sandar, Timonest, d'intéressantes observations dont les éleveurs peuvent s'inspirer pour le choix des veaux à élever ou à engraisser.

Nous remarquons que certains auteurs estiment le poids du veau à la naissance, au douzième ou au treizième du poids de la mère; d'autres au dixième.

D'après le Professeur Cornevin, le poids des veaux à la naissance varie avec la durée moyenne de la gestation.

Si les primipares portent moins longtemps que les bêtes plus âgées, elles donnent des veaux moins lourds; de plus, les femelles étant issues d'une gestation plus courte, sont moins pesantes que les mâles.

Si donc, chez une vache d'une race donnée, la durée moyenne de la gestation est dépassée, on peut penser que ce sera un produit volumineux, et ce sera un mâle.

Le Professeur Cornevin a cité l'exemple d'une vache hollandaise qui avait porté 288 jours (terme le plus élevé qu'il eût constaté dans cette race) et qui donna un veau mâle exceptionnellement lourd : 52 kilos.

Par contre, M. Machurat cite les cas de deux vaches comtoises, âgées respectivement de 9 ans, qui ont donné, l'une un veau mâle pesant 40 kilos, avec une gestation de 296 jours (elle pesait 490 kilos); l'autre un veau mâle de 63 kilos, avec une gestation de 294 jours (elle pesait 670 kilos).

Les observations de M. Machurat portent sur sept vaches d'âge et de poids différents, toutes dans le même état d'entretien :

1° Deux vaches de race tachetée pie rouge, âgées de 8 ans, poids respectifs : 670 et 445 kilos. La première eut une vache pesant 50 kilos, soit le treizième du poids de la mère. Durée de la gestation : 276 jours. La deuxième vache eut une vache pesant 29 kilos 400, soit le quinzième du poids de la mère, Durée de la gestation : 276 jours.

2° Vache métisse tachetée hollandaise, âgée de 2 ans et demi ; poids, 465 kilos, donna un veau de 45 kilos, soit le dixième du poids de la mère. Durée de la gestation : 296 jours.

3° Vache métisse tachetée normande ; poids 445 kilos, donna un veau de 42 kilos, soit le dixième du poids de la mère. Durée de la gestation : 297 jours.

4° Vache tachetée pie rouge, 3 ans et demi, poids 400 kilos, donna un veau pesant 35 kilos, soit le treizième du poids de la mère. Durée de la gestation : 282 jours.

En résumé, des vaches de 2 ans et demi à 3 ans et demi ont donné 2 mâles pesant 42 et 45 kilos; 2 femelles pesant chacune 35 kilos.

Des vaches âgées de 7 et 8 ans ont donné 1 veau mâle pesant 42 kilos, 2 vaches pesant, l'une 50 kilos, l'autre 29 kilos 400. Durée de gestation allant de 276 à 297 jours.

Fernand LEBLOND.

(Le Fermier).

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

UNE JOURNEE

AU BORD DE LA MER

Billets à prix réduit

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que les 3, 10, 17, 24, 31 août et 7 et 14 septembre 1930, elle mettra en marche des trains d'excursion à prix très réduits, de Nantes-Etat, de Cholet et de Bressuire aux Sables-d'Olonne.

Les gares autorisés à la délivrance des billets à prix réduits sont les suivantes :

Nantes-Etat, Vertou, La Haie-Fouassière, Le Pallet, Gorges, Clisson, Montaigu-Vendée, L'Herbergement, Saint-Denis-Jes-Lues, Belleville-Vendée, La Roche-sur-Yon.

Bressuire, Clazay, Cerizay, Saint-Mesmin-le-Vieux, Ponzanges, Chavagnes-les-Redons, Sigournais, Chantonnay, Bourgneuf, La Chaize-le-Vicomte, Cugand-la-B., Boussay-la-B., Torfou-Tiffauges, Evreux, Saint-Christophe-du-Bois.

Cholet, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Chambréaud, Les Epesses, Les Herbiers, Saint-Paul-en-Pareds, Mouchamps, Saint-Vincent-Sainte-Cécile.

Pour plus amples renseignements, notamment en ce qui concerne les horaires de ces trains ainsi que les prix des billets, consulter les affiches apposées dans les gares susvisées.

Sacs à Son

Bons sacs à son d'occasion :

Tout premier choix 130x72... 7 10

Bon choix — — — 6 35

Ordinaires solides — — — 5 60

Prix, pour sacs marqués 1 face, confectionnés avec coutures rabattues, franco à partir de 50 sacs. Prix départ, pour quantités inférieures.

Le Fumier artificiel en Horticulture

La difficulté toujours croissante de se procurer le fumier indispensable aux travaux du jardinage doit inciter maraîchers et jardiniers à recourir à ce manque de matière organique en confectionnant un fumier artificiel.

Le principe de la fabrication du fumier artificiel repose sur la transformation de la cellulose (matière inerte) en humus (matière active par le travail des microbes).

Les directives suivantes président à la bonne préparation de ce fumier artificiel :

a) Mouiller la paille. — L'humidité étant nécessaire, il convient de pratiquer une série d'arrosages (l'immersion est plus compliquée) pour que la teneur en eau de paille passe de 13-14 % à 75 %, ce qui correspond à sa capacité d'absorption qui est d'environ 2,2 fois son poids.

b) Permettre l'accès de l'air au début. — Les microbes transformateurs étant aérobies, l'oxygène de l'air est indispensable. La destruction des produits nuisibles de la paille sera assurée.

c) Assurer la nourriture azotée des microbes par l'apport de : sulfate d'ammoniaque, ou cyanamide, ou urée.

d) Maintenir une réaction voisine de la neutralité (les meilleurs acides sont décolorables au travail des microbes utiles) par l'apport de : carbonate de chaux, chaux, scories, phosphate naturel, etc.

e) L'azote intervenant pour assurer l'humidification de la masse, inutile d'en exagérer la dose, tout excès se traduirait ensuite par des pertes, en tas ou lors de l'épandage.

MELANGES PRECONISES

Parmi les différentes formules qui peuvent être mises en œuvre pour produire artificiellement un fumier absolument analogue à celui que nous fournissent les animaux, citons :

Première formule :

Carbonate de chaux..... 28 K. »
Sulfate d'ammoniaque..... 31 K. 500
Superphosphate..... 10 K. 500

70 K. »
ou 9 K. de chaux vive ou 12 K. de chaux éteinte.

Deuxième formule :

Cyanamide..... 35 K. »
Scories ou phosphate naturel..... 24 K. 500
Sulfate de potasse..... 10 K. 500

70 K. »

Troisième formule :

Urée..... 5 K. »
Ces quantités correspondent à 1.000 K. de pailles (il va sans dire que toutes les matières fermentescibles : débris de paille, foin, balles, balayures, herbes provenant de sarclages, épluchures de légumes, etc., peuvent être utilisées).

CONFECTION DU TAS

La paille ayant été saturée d'eau au préalable par des arrosages fréquents, la disposer sur une plate-forme (compter 8 à 9 mètres carrés par tonne de paille utilisée) sans tassement, en un tas de un mètre de hauteur. Saupoudrer avec les produits indiqués dans l'une des formules préconisées. Si le sulfate d'ammoniaque est employé, épandre séparément le sulfate d'ammoniaque et soit la chaux, soit le carbonate de chaux, puis arroser de suite.

Arroser avec du purin naturel (ensemencement microbien).

Environ trois jours après, la température s'élève à 60°; faire subir alors au tas une forte compression (piétinement d'animaux par exemple).

Monter une deuxième couche sur la première et ce, dans les mêmes conditions (le purin peut être remplacé par de l'eau ordinaire).

Par couches successives, le tas sera monté à 3 ou 4 mètres de hauteur.

Après trois à quatre mois, on obtient trois tonnes de fumier décomposé par tonne de paille, le tas a perdu la moitié de son volume.

En cours de fabrication, arroser fréquemment, sans excès, afin d'éviter le dessèchement.

Les tassements effectués sur les différentes couches au cours du montage du tas évitent les pertes d'azote; si les transformations dues au travail des microbes sont plus ou moins arrêtées, la transformation chimique continue.

Marius GORGET,

Ingenieur agricole

(« Le Maraîcher Français »).

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 15 et 20 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 litres sont, gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide..... 3 20 3 60 4 »
Epaisse..... 3 30 3 70 4 10
P^r cylindre vapeur..... 4 70 5 10 5 50
P^r Mouvements..... 3 40 3 80 4 20
P^r Transmissions..... 3 20 3 60 4 »

Pour écremeuses :

Demi-blanche..... 4 10 4 50 4 90
Blanche pure..... 4 60 5 2 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford)..... 3 90 4 30 4 70
Fluide, 1/2 fluide..... 4 20 4 60 5 »
1/2 épaisse..... 4 50 4 90 5 30
Epaisse..... 5 20 5 60 6 »

Huile « Evergreen »

toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. de mi-épaisse..... 7 60 8 2 8 40

Huile de ricin pure..... 8 2 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
CLIG MÉDECINE CHIRURGIE
Déplacements
DES ORGANES
PAR LA METHODE
LEROY

M. Leroy, 76 rue de la République, Nantes, guérit rapidement par sa méthode rationnelle, toutes les personnes atteintes de :

Hernies, chute de matrice et déplacement d'organes.

Ses applications orthopédiques suppriment la gêne, l'opération et l'arrêt du travail.

M. Leroy recevra gratuitement pendant le mois d'août à Nantes, tous les samedis, de 9 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Baculus (près la place du Bouffay).

Madame Leroy reçoit les dames.

LE TRAITEMENT de la CARIE des CÉRÉALES par les SELS de CUIVRE

Les sels de cuivre sont employés de façon courante contre la carie des céréales, mais, pour que leur emploi soit efficace, il faut une méthode pratique, une dose exacte, et surtout une forme active du cuivre.

La CHLOROCUPRINE répond à toutes ces exigences, son mode d'emploi est le poudrage, seule méthode pratique et sûre; la dose de cuivre qu'elle contient a fait l'objet de longues études et de sévères expériences du Service Botanique de Tunisie; enfin et surtout elle contient le cuivre sous une forme essentiellement active (le chlorure de cuivre) qui, à teneur égale en métal, possède une activité très supérieure à celle de tout autre sel de cuivre; par exemple 5 fois supérieure à celle du sulfate.

Ne violez pas sans mesure et au hasard! Traitez vos semences à la CHLOROCUPRINE qui TUE LA CARIE MAIS RESPECTE LE GERME!

Demandez échantillons et notices à PROGIL, S. A., 10, quai de Serin LYON (4^e), en rappelant l'annonce ci-dessus.

La Vie Syndicale

Saint-Marc-sur-Mer

Les adhérents au Syndicat Agricole de Saint-Marc sont priés de ne jamais payer les marchandises prises dans les dépôts sans exiger un reçu. En ne se conformant pas à cette note, ils risquent de se voir réclamer une deuxième fois le montant de la somme qui était due.

Chauvé

M. Joseph Michaud, tonnelier au bourg de Chauvé, est nommé Agent de notre Section Agricole de Chauvé, en remplacement de M. Mariot, démissionnaire.

AGRICULTEURS!

Pour tous vos achats, accordez la préférence aux Maisons qui font de la Publicité dans votre Bulletin, car elles aident votre journal à se développer et à s'améliorer.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

CIRCUITS EN AUTOCAR

AU DEPART DE SAUMUR

Centre de Tourisme

célèbre par ses Monuments

du 17 Juillet au 26 Septembre 1930

Circuit I. — Tous les vendredis Saumur-gare (dép. 13 h. 15), Dolmen de Bagnères, Saint-Florent (visite d'une cave), Trèves, Cunault, Les Rosiers, Saumur, Fontevault (Abbaye), Château de Montsoreau, Candes, Saumur (retour vers 19 heures).

Prix du transport par place : 30 fr.

Circuit II. — Tous les jeudis Saumur-gare (dép. 12 h. 50), Château de Brézé, Château de la Motte-Chandon, Château d'Orion, Thoiras, Montreuil-Bellay, Saumur (retour vers 19 h.).

Prix du transport par place : 40 fr.

Nombre de places limité.

Location moyennant 1 franc par personne, au Syndicat d'Initiative, place du Théâtre, à Saumur, ou à la gare de Saumur-Orléans.

Sacs à Grains

En jute 1^{er} choix :

135x70 cm., poids 800 gram, 9 »
122x60 — — — 620 — 7 »
120x60 — — — 610 — 6 95
135x68 — — — 1.100 — 11 25

Prix nets et franco P. V. gares Loire-Inférieure par 25 sacs.

Sacs à Farine

1/2 culasse 125x60 rayé noir, 9 50

100 kilos, 135x65 — — 11 85

100 kilos, 130x68 — — 11 90



LE FER ÉLECTRIQUE

L'électricité devient chaque jour un peu plus docile, un peu plus à la portée de tous.

C'est pas seulement dans les grandes villes, mais dans les villages et jusque dans les fermes isolées qu'elle apporte : lumière, force et chaleur.

A la ferme, elle se prête non seulement aux gros travaux, mais encore aux mêmes occupations ménagères, pour les aider, les simplifier.

Certes, bien de l'eau passera sous les ponts, avant que nous voyions toutes nos cuisines rurales modernement équipées : cuisinière électrique, électro-refrigérateur, moteur de cuisine, etc., etc.

Mais déjà, rares sont les ménagères, ayant l'électricité, bien entendu, qui ne se servent pas d'un fer électrique.

« C'est si commode ! disent-elles. »

Si propre ! plus de fer sali par la cuisinière ou le poêle, plus de saie sur le linge ! plus de feu à recharger en se noircissant les doigts.

Plus d'allées et venues fatigantes entre la planche à repasser et la cuisinière pour aller chercher le fer. Le fer chauffe sur place.

Et en été, oh ! surtout en été, comme c'est agréable ! pouvoir repasser toute une lessive sans allumer de feu, alors qu'il fait si chaud !

Bref, que des avantages. Pas un défaut ?

« Si ! vous objecterez les ménagères économes par goût ou par nécessité. »

Il est coûteux.

Il occasionne une dépense inutile.

Exemple :

En hiver, je suis obligée de faire du feu toute la journée pour chauffer la pièce. La cuisinière est libre une partie de l'après-midi. J'en profite pour chauffer les fers et repasser ma lessive. Je ne dépense pas plus de charbon pour cela. Mon repassage ne me coûte pour ainsi dire rien.

Si je repassais au fer électrique, j'aurais en plus, toute la dépense d'électricité.

Evidemment. Dans ce cas, l'emploi du fer électrique serait peu rationnel. Mais en été, vous ne faites plus de feu l'après-midi pour chauffer la pièce. Vous allumez la cuisinière juste pour la préparation des repas. Il fait si chaud !

Quand vous voulez repasser la lessive, vous entreprenez le feu express pour cela. Votre repassage vous coûte du charbon. Ne serait-ce pas aussi avantageux et infiniment plus agréable de vous servir du fer électrique ?

Plus agréable ? certainement. Plus avantageux ? Non.

Pour une après-midi de repassage, je consomme au maximum un petit seau de boulets, soit environ 6 kilogrammes, ce qui revient à 0 fr. 90.

Avec un fer électrique, je consommerai environ 400 watts à l'heure, soit 1.500 à 1.600 watts pour 4 heures de travail. Je paye l'électricité 1 fr. 50 le kilowatt. Cela me reviendrait à : 2 fr. 25, 2 fr. 50.

— Votre calcul me paraît exact. Mais dans d'autres villages, le charbon coûte plus et l'électricité moins que dans le vôtre.

Oh ! si. C'est pour cela d'ailleurs, que j'ai fait tous ces calculs.

Car, mon budget est restreint. Je ne puis me payer de fantaisies mêmes utiles.

Mais, quand je serai plus riche, j'en achèterai un. Il me rendra bien service pour donner rapidement, à l'importer quelle heure, un coup de fer à une robe d'enfant, à un manteau froissé, à un col, aux coutures de la robe que je suis en train de faire, aux bords de la pièce que je veux rabattre. Et je m'en servirai en été pour toutes les lessives.

En prévision de cet achat, pourriez-vous me donner quelques conseils ?

— Très volontiers.

Pour l'achat d'un fer électrique :

1° Si le fer doit servir pour du gros linge, chemises, nappes, serviettes, etc., choisissez-le plutôt lourd. On se fatigue à repasser avec un fer léger (1 à 2 kilos), il faut appuyer très fort. Avec un fer lourd (3 à 4 kilos), le repassage est plus facile, plus rapide, plus beau. Le fer coûte 20, 30, 40 francs de plus, mais en général, on ne le regrette pas. Certaines personnes demandent même le fer dit : « atelier » (4 à 5 kilos).

2° Faites-vous montrer la résistance (élément chauffant). C'est tantôt une plaque métallique, tantôt un fil en spirale. Voyez, si elle peut se changer facilement et comment la changer, afin de pouvoir la remplacer vous-même au cas où elle brûlerait.

3° Indiquez exactement la tension de votre courant (le voltage) pour que le fer soit « ad hoc ». Il y a ordinairement deux catégories de fers. La première, 120 volts, peut servir sur les courants 110, 120, 130 volts. La deuxième, 220 volts, peut servir sur les courants 210, 220, 240 volts.

4° Vous pouvez le prendre avec support fixé au fer. Il suffit alors de mettre le fer debout pour qu'il repose sur le support sans risque de brûler la table.

Fourniture de Wagons vides aux Expéditeurs

Responsabilité de la Compagnie en cas d'avaries résultant de la malpropreté ou du mauvais état du matériel fourni

On sait que pour les expéditions de pommes, effectuées aux prix et conditions du tarif spécial intérieur P. V. n° 3 et commun P.V. n° 103, par wagon chargé de 5.000 ou 10.000 kilos ou payant pour ce poids, la manutention incombe aux expéditeurs et destinataires. Il en résulte que l'expéditeur est tenu d'adresser, au préalable, à la gare, une demande de wagons présentant les règles prescrites par l'article 6 b des conditions générales d'application des tarifs spéciaux P.V.

La demande régulière de wagons formulée par l'expéditeur impose au chemin de fer diverses obligations en ce qui concerne la réception des demandes, la réponse à faire à l'expéditeur, l'ordre à suivre et les délais à observer pour la fourniture du matériel demandé et, enfin, la nature et l'état des wagons à fournir. Notre but est d'examiner aujourd'hui les obligations des compagnies en ce qui touche seulement le dernier point : nature et état du matériel mis à la disposition du public.

Les compagnies ont, en principe, le droit de fournir des wagons du type de leur choix, pourvu que la mise en service en ait été régulièrement approuvée et qu'ils satisfassent aux conditions réglementaires du transport. C'est au transporteur qu'il appartient de faire lui-même, le choix des wagons de la manière la plus propre, à son sentiment, à assurer le transport dans les meilleures conditions possibles : l'indication de la nature de la marchandise et de son poids à précisément pour but de lui permettre de faire ce choix judicieusement. Le plus sage est de laisser au chemin de fer cette responsabilité.

Quant à la capacité, il n'est point douteux que, si le tarif applicable prévoit, pour une marchandise déterminée, un minimum de chargement par wagon, les Compagnies doivent fournir à l'expéditeur des wagons susceptibles de contenir ce minimum. Ainsi, pour les transports de pommes effectués aux conditions du tarif spécial P.V. n° 3-103 précité, les wagons livrés doivent pouvoir contenir, suivant le cas, le minimum de 5.000 ou celui de 10.000 kilos exigés par le tarif.

Mais, le point essentiel sur lequel il nous paraît utile d'appeler aujourd'hui l'attention du lecteur est que les compagnies sont tenues, dans tous les cas, de fournir des wagons en bon état, aptes à transporter dans de bonnes conditions la marchandise annoncée. Leur responsabilité se trouve engagée si les avaries constatées à l'arrivée résultent de la malpropreté ou du mauvais état du matériel fourni. Ces principes ont été consacrés par de nombreuses décisions judiciaires, dont plusieurs arrêts de la Cour de Cassation.

Un arrêt de la Cour de Grenoble du 3 décembre 1921, publié au « Bulletin des Transports » de 1922, page 19, a fait remarquer que les expéditeurs n'ont pas à se substituer à l'administration du chemin de fer pour vérifier minutieusement un matériel dont la surveillance et l'entretien incombent exclusivement à celle-ci.

Les compagnies soutiennent aussi généralement, en cas de dommages dus au mauvais état ou à la malpropreté de leurs wagons, que l'expéditeur avait la faculté de refuser le wagon qui lui aurait été fourni, au cas où il l'aurait jugé impropre au transport de la marchandise dont il devait opérer le chargement. Cette prétention a été admise par la Cour de Cassation qui a décidé, le 6 décembre 1926, que le fait d'accepter un wagon sans s'assurer de l'état de propreté du matériel et de son bon fonctionnement, constituait une faute lourde de la part de l'expéditeur qui était ainsi seul responsable vis-à-vis du destinataire des avaries survenues à un déchargement de blé

transporté dans un wagon imprégné de pétrole.

Le tribunal cantonal de Metz (9 juillet 1927) a décidé que bien qu'en principe le transporteur ait l'obligation également d'entretenir le matériel en bon état, il appartient à l'expéditeur de vérifier le wagon mis à sa disposition et de le refuser lorsqu'il constate une détérioration, alors surtout qu'il s'agit d'un vice apparent.

Nous ne pouvons que nous élever contre une telle jurisprudence. Le chemin de fer, qui est informé par la demande de wagon de la nature exacte de la marchandise à transporter, est tenu de livrer à l'expéditeur le matériel propre à en assurer le transport dans de bonnes conditions. Il ne remplit pas ses obligations lorsque le wagon fourni est impropre à assurer l'envoi qui lui est annoncé. Du reste, la Cour de Cassation et le tribunal de Metz ont omis de préciser les conséquences qu'entraînerait pour la Compagnie, le refus du wagon par l'expéditeur. Rembourserait-on à celui-ci les frais qu'il aurait engagés dans le cas où le chemin de fer ne serait pas en mesure de fournir sur le champ un autre wagon ? La question n'apparaît donc pas aussi simple qu'elle en a l'air.

A notre avis, l'expéditeur qui accepte le wagon mis à sa disposition ne commet aucune faute et le chemin de fer doit être tenu pour seul responsable des conséquences de son choix. Cette opinion a d'ailleurs été admise par un jugement du Tribunal de Commerce de L... en date du 6 juin 1928.

M. LAMY

Directeur de la Ligue de Défense contre les Chemins de fer

UN BON SYNDICAT NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLETIN, IL EST AUSSI UN PROPAGANDISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

Peinture

En vente à nos bureaux, 2, rue Scribe, peinture « Philofer », en bidons de 5 et 2 kilos, spéciale pour machines agricoles, métaux et tous matériaux.

PRIN :

Le bidon de 5 kilos, en rouge, le kilo, 11 fr. 50 ; autres couleurs, le kilo, 9 fr. 30.

La boîte de 2 kilos, en rouge, la boîte, 23 fr. 50 ; autres couleurs, la boîte, 18 fr. 70.

Remise à nos adhérents. Aucune commande ne sera expédiée par chemin de fer. Ces marchandises devront être prises à nos bureaux.

CHÉMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

ETE 1930

LIAISON AUTOMOBILE
LA BAULE - SAINT-MALO
ou vice-versa par Rennes

En vue de faciliter aux villégiaturants de La Baule et de Saint-Malo l'accès rapide de l'une à l'autre station, la Compagnie d'Orléans et le réseau de l'Etat ont créé en commun un service automobile entre ces deux villes.

Départ de La Baule, 10 h. ; arrivée à Saint-Malo à 17 h. (déjeuner à Redon). Tous les lundis et samedis, du 16 au 30 juin ; tous les lundis, jeudis et samedis, du 3 juillet au 13 septembre 1930.

Départ de Saint-Malo à 10 h. ; arrivée à La Baule à 17 h. (déjeuner à Rennes). Tous les dimanches et vendredis, du 15 au 29 juin ; tous les dimanches, mercredis et vendredis, du 2 juillet au 12 septembre 1930.

Prix du transport par voyage simple : 140 francs.



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »
Issues de riz..... 90 »
Farine de Manioc..... 140 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou Chantenay.

« LE TITAN »..... 115 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)
Farine de maïs..... 130 »
Sorgho logé dép. Nantes..... 108 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles 111 »
Grandes Pondeuses..... 116 »
Farine de viande..... 172 »
Poudre d'os alimentaire..... 85 »
Farine d'os alimentaire..... 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Boulettes « OVOX » N° 2 pour poussins..... 130 »
Provende « LAPOX » pour Lapins..... 110 »
Farine de Poisson supérieure 100 »
Viande extra..... 190 »
Coquilles huîtres..... 50 »
Sur wagon départ Nantes

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses..... 96 »
Son mélassé Say, 50 %..... 113 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasses..... 90 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine tourteaux) 109 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » :
p° vaches laitières (en cub.) 120 »
p° engraissement d. bœufs 120 »
p° veaux (le sac de 5 k.) 15 50

ALIMENTATION GÉNÉRALE

Provende « Sucraff » N° 1..... 85 »
« Sucraff » N° 2..... 82 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p° engraissement des porcs 120 »
pour porcelets et truies..... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Soufre - Bouillie

Soufre..... 160 »
Les 100 kilos. Majoration de 3 fr. par 100 kilos pour livraisons en sacs de 50 kilos.

Bouillie « Azur »..... 295 »
Les 100 kilos, sur wagon Nantes.

Sulfate de cuivre

Sulfate français..... 290 »

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sel dénatré pour Fourrages
Prix des 100 kilos logés sur wagon Balz :
Par 2.000 kilos minimum..... 25 »
Par 100 kilos minimum..... 26 »

Produits désinfectants

Nous pouvons fournir à nos adhérents du « Paragresol » ou Crésyl en poudre soluble dans l'eau froide, pour la désinfection, l'antisépticité, l'assainissement des étables, écuries, etc. Le paquet pour 10 litres : 1 fr. 50. Passer commandes au Syndicat.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents, 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

92. — A vendre : 1/2 muids, barriques, 1/2 barriques, tous genres. S'adresser à M. Charon-Janin, 36, quai Malakoff, Nantes.

117. — A louer pour le 1^{er} novembre 1931, une ferme de 5 hectares, située Commune du Pellerin (terres et prés).

118. — A vendre, taureau Normand, 18 mois, inscrit au Herd-Book, issu de parents même race, également inscrits.

119. — A vendre chiots épagneuls bretons, blanc-orange, race pure. Pédigré.

120. — A vendre : 1^{er} forte jument 7 ans ; 2^e omnibus 6 places ; 3^e voiture maraîchère, charrettes et tombereaux à bœufs et à cheval. — Grand pressoir, Mabilles et important matériel agricole. — Citroën 5 HP, démarrage, éclairage électrique. S'adresser à la Popotière, Nantes-Doulon. Tél. 130.02.

DEMANDES

89. — On demande cèlibataire pour culture et soins aux animaux. Références exigées.

90. — On demande ménage pour culture et toute main.

91. — Ménage avec meubles demande place, homme toute main, femme basse-cour, cuisinière, couture.

92. — On demande ménage jardinier, pour exploiter tenue maraîchère, aucune connaissance spéciale.

AGRICULTEURS !

pour 8 francs

DE COTISATION ANNUELLE

vous recevrez notre BULLETIN chaque SEMAINE

ET BENEFICIEZ DES MULTIPLES AVANTAGES DE NOTRE SYNDICAT ET DE NOTRE COOPERATIVE AGRICOLE.

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 395 fr.

Savon blanc extra silicaté..... 335 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barre..... 406 »
en morceaux de 500 gram. 406 »
Les 100 k., départ Nantes.

SAVONS MOUS

Diaphane supérieur..... 330 335 340

Extra pur..... 285 290 295

Diaphane..... 215 220 230

Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres..... 225 fr.

Essence poids lourd, bidons de 50 litres..... 241 »

Essence Tourisme, bidons de 50 litres..... 251 »

Pétrole blanc cristal en caisses..... 125 50

Essence poids lourd..... 126 »

Essence tourisme..... 127 »

Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état.

Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

Charbons

(Nous consulter)



NOS MERCURIALES

Nantes, le 1^{er} Août.

Grains et Farines

Blé en disponible..... 158 à 162
Avoines grises ou noires..... 80
Avoines bigarrées..... 70
Sarrasin..... 95
Orge..... incoté
Son..... 65
Seigle..... 85
Maïs Plata..... 93
Maïs Indo-Chine..... incoté

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée..... 275 à 280
Paille de blé pressée..... 270 à 275
Paille d'avoine pressée..... 245 à 250
Paille d'orge pressée..... 240 à 245

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 25 juillet

VEAU : 1^{re} qual., 8 à 9 fr. ; 2^e qual., 7 à 8 fr. — BŒUF : Derrière, 1^{re} qual., 8 à 8,50 ; 2^e qual., 7 à 7,50 ; devant, 1^{re} qual., 4 à 4,50 ; 2^e qual., 3 à 3,50. — MOUTONS : 9 à 10 fr.

MARCHE AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs

Cours : le plus haut, 7,50 ; le plus bas, 5,50 ; moyen, 6,50.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

30 juillet

Abricots, le kilo, 5,50. — Artichauts, les 12, 8. — Carottes, la botte, 1 fr. — Céleri blanc, la botte, 4. — Choux, les 16, 20. — Cerises, le kilo, 5. — Cresson, les 12, 5. — Châtaignes, les 12, 3. — Haricots verts, le kilo, 2,75. — Laitues, la pièce, 0,35. — Melons, les 11, 70. — Navets, la botte, 3. — Oignons, la botte, 0,60. — Petits pois, le kilo, 3. — Prunes, le kilo, 3. — Pêches, le kilo, 7. — Radis, les 12, 4. — Raisins, le kilo, 8. — Tomates, le kilo, 2.

Cours des Vins

Muscadet 1929..... 550 à 650
Gros-Plant..... 225 à 300
Noah..... 200 à 225

« Son », 72 fr. ; foin, 90 à 100 fr. les 500 kilos ; paille pressée, 125 à 130 fr.

Cidre, la barrique, qualité ordinaire 170 à 180 fr., qualité supérieure 200 à 210 litres, droits en sus.

Beurre, le kilo en gros, 13,80 à 14 fr. ; au détail, 14,25 à 14,50 ; œufs, la treizaine, 5,40 à 5,50 ; poulets, la couple, petits 22 à 30 fr., gros 31 à 38 fr. ; canards, la couple, 25 à 30 fr. ; oies, la pièce, 25 à 28 fr. ; pigeonneaux, la couple, 6,50 à 6,75 ; lapins, 12 à 18 fr. la pièce.

Beauf, le kilo sur pied, 4,50 à 5 fr. ; vaches, 3,75 à 4,40 ; veaux, 7,25 à 7,50 ; moutons, 6,25 à 6,50 ; porcs gras, 7 à 7,20. Porcelets de six à huit semaines, 170 à 250 fr. ; de deux à trois mois, 200 à 380 fr. ; grands courants de trois à quatre mois, 400 à 520 fr. ; jeunes truies adultes, 500 à 600 fr.

Beurre, le demi-kilo, 7,50 ; œufs, la douzaine, 5,50 ; poulets, la couple, gros 35 à 45 fr., moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 30 fr.

Poulets, la couple, moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 38 fr. ; canards, 18 fr. la pièce ; lapins, 5 à 20 fr. ; œufs, 6 à 7,50 la douzaine ; beurre, 8 à 10,50 le demi-kilo.

LA MONTAGNE
Beurre, 8,25 à 9 fr. le demi-kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine ; poulets, 18 à 25 fr. la pièce ; lapins, 15 à 20 fr. ; canards, 12 à 15 fr.



Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Laget, à Savenay ; Thibault, à St-Jeand'Elle ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le Roux, à Plessé.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 3 Août. — Montoir-de-Bretagne.

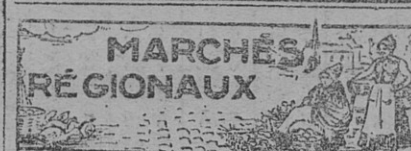
Lundi 4. — Saint-Etienne-de-Montluc, Varades, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 5. — Blain, Riaillet, St-Colombin, Montoir-de-Bretagne, Pauls.

Mercredi 6. — Basse-Goulaine, Mâcou, Nort-sur-Erdre, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 7. — Ancenis, Chapelle-Hen, St-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 8. — Nantes, Sainte-Pazanne, Pauls, Saint-Nazaire.



NANTES (Talensac)

Beuf. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 9 à 15 fr. ; 2^e catégorie, 3,50 à 4,50 ; 3^e caté., 1,50 à 3 fr. — Veau. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 7 à 12 fr. ; 2^e caté., 7 à 7,50 ; 3^e caté., 4 à 6,50.

Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 9 à 11 fr. ; 2^e caté., 8 à 9 fr. ; 3^e caté., 5 à 6 fr.

Porc. — Le demi-kilo : 7,50 à 9 fr. — Œufs. — La douzaine : 5,75 à 6,25. — Lapin. — Le demi-kilo : 6,25 à 6,50. — Poulets. — Le demi-kilo : 10 à 11 fr.

ANCIEN

Poulets, la couple, moyens 23 à 25 fr., petits 20 à 22 fr. ; canards, la couple, 10 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, 12 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr. ; veaux, le kilo, 8 à 9 fr. ; porcs, 7,10 à 7,60 ; porcs de lait, 250 à 280 fr.

CANDE

Froment, 155-160 fr. ; orge, 70 fr. ; sarrasin, 85-90 fr. ; avoine, 75-80 fr. ; seigle, 75 fr. ; pommes de terre, 35 à 40 fr. ; paille, les 1.000 kilos, 250 à 300 fr. ; foin, 250 fr. ; beurre, le demi-kilo, 5,50 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,50 ; poulets, la couple, 26-36 fr. ; canards, 26-34 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 18 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 10 fr. — Porcs gras : amenés 40, vendus 40, le kilo 7,50 à 8 fr. — Porcs maigres : amenés 120, vendus 120, de 370 à 520 fr. pièce. — Porcelets : amenés 350, vendus 330, de 240 à 290 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 155 fr. ; sarrasin, 80 fr. ; avoine, 90 fr. ; orge, 80 fr. ; son, 70 fr. ; paille, 150 fr. ; foin, 100 à 125 fr. — Cidre, 220 fr. la barrique.

Beurre en gros, 10 fr. le kilo ; au détail, 13 à 14 fr. ; œufs, 5,25 à 6 fr. la douzaine. — Vieilles poules, 32 à 36 fr. ; gros poulets 36 à 40 fr. ; moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 28 fr. ; lapins, 12 à 14 fr. ; canards, 38 à 42 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. — Bœufs, 4,50 à 5 fr. le kilo ; vaches, 4,50 à 4,75 ; veaux, 2,50 la livre ; porcs gras, 7,25 à 7,30 le kilo ; porcs maigres, 450 à 600 fr. ; porcs de lait, 300 à 280 fr.

NOZAY

Blé, 151 à 153 fr. ; seigle, 85 à 86 fr. ; avoine, 66 à 68 fr. ; orge de mouture, 85 à 86 fr. ; sarrasin, 83 à 85 fr. les 100 kilos. — Son, 72 fr. ; foin, 90 à 100 fr. les 500 kilos ; paille pressée, 125 à 130 fr. — Cidre, la barrique, qualité ordinaire 170 à 180 fr., qualité supérieure 200 à 210 litres, droits en sus.

Beurre, le kilo en gros, 13,80 à 14 fr. ; au détail, 14,25 à 14,50 ; œufs, la treizaine, 5,40 à 5,50 ; poulets, la couple, petits 22 à 30 fr., gros 31 à 38 fr. ; canards, la couple, 25 à 30 fr. ; oies, la pièce, 25 à 28 fr. ; pigeonneaux, la couple, 6,50 à 6,75 ; lapins, 12 à 18 fr. la pièce.

Beauf, le kilo sur pied, 4,50 à 5 fr. ; vaches, 3,75 à 4,40 ; veaux, 7,25 à 7,50 ; moutons, 6,25 à 6,50 ; porcs gras, 7 à 7,20. Porcelets de six à huit semaines, 170 à 250 fr. ; de deux à trois mois, 200 à 380 fr. ; grands courants de trois à quatre mois, 400 à 520 fr. ; jeunes truies adultes, 500 à 600 fr.

Beurre, le demi-kilo, 7,50 ; œufs, la douzaine, 5,50 ; poulets, la couple, gros 35 à 45 fr., moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 30 fr.

Poulets, la couple, moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 38 fr. ; canards, 18 fr. la pièce ; lapins, 5 à 20 fr. ; œufs, 6 à 7,50 la douzaine ; beurre, 8 à 10,50 le demi-kilo.

LA MONTAGNE
Beurre, 8,25 à 9 fr. le demi-kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine ; poulets, 18 à 25 fr. la pièce ; lapins, 15 à 20 fr. ; canards, 12 à 15 fr.